



filpac cgt

Le Livre, le Papier et la Communication

DÉCLARATION

• Marseille, le 19 septembre 2019

Réunis le 17 septembre 2019 à l'Union Locale de Vitrolles, des syndiqués CGT de Méditerranée Offset Presse (MOP) ont pu débattre et échanger sur l'avenir de leur entreprise.

Tenant compte que l'ensemble des syndiqués n'avait pu se rendre à l'assemblée générale, décision a été prise par les participants de convoquer une nouvelle AG le 23 septembre prochain dans les locaux de l'imprimerie, sans que cela perturbe la production. Si la situation économique de MOP est plutôt dégradée cela tient à des agissements qui ne relèvent pas de la responsabilité des salariés.

En effet, ceux-ci dénoncent le non-respect des engagements pris lors de la reprise de l'entreprise il y a 2 ans par le principal donneur d'ordre de MOP, le groupe Ricobono, ainsi que les retards de paiement de celui-ci.

La direction actuelle joue de cette opportunité pour organiser une restructuration qui touche neuf salariés et la quasi-totalité du personnel en contrat court.

Cette situation est intolérable ! Ce n'est pas aux travailleurs de subir les conséquences d'une gestion hasardeuse et de règlement de compte entre anciens et nouveaux dirigeants de l'entreprise.

Dans ce contexte, les syndiqués CGT ont voté à la majorité des présents de mettre tout en œuvre pour contrer ce plan de licenciements totalement arbitraire et injustifié et de militer pour le maintien de la MOP comme imprimerie de presse quotidienne dédiée au sud de la France. Dans ce cadre, mandat a été donné aux organisations de la CGT présentes à savoir le Syndicat du Livre de Vitrolles, l'Union Locale, l'Union Départementale et la Fédération d'interpeller les vrais responsables de la situation : Monsieur Baroso dirigeant de la MOP, le ministère de la Culture, le préfet de la Région PACA ainsi que les éditeurs afin de garantir l'emploi à MOP et la pérennité de l'entreprise.

“ La direction actuelle joue de cette opportunité pour organiser une restructuration qui touche neuf salariés et la quasi-totalité du personnel en contrat court. ”

